



**MINES SELEINE**  
UNE DIVISION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL LIMITÉE

297

DB17

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

6210-10-001

Le 13 septembre 2004

Monsieur Pierre Bouchard  
Directeur régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**  
124, 1<sup>re</sup> avenue Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)  
G4V 1C5

Objet : Demande d'autorisation du Ministre  
Captage d'eau souterraine

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la demande d'autorisation du Ministre pour la relocalisation du puits d'eau potable à l'usage de Mines Seleine.

Le projet de relocalisation de ce puits fait partie intégrante du projet d'amélioration du système de traitement des eaux usées dont l'original de la résolution du conseil d'administration de la Société canadienne de Sel – Division Mines Seleine vous a déjà été envoyé.

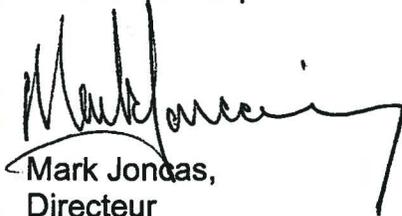
Mines Seleine présente un document rédigé par Expert Enviroconseil inc.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :

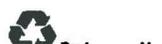
**Mines Seleine**  
M. Jocelyn Bellavance  
(418) 985-2931

**EEI**  
M. Denis Bernier  
(418) 843-3838

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

  
Mark Jonas,  
Directeur

→ Signé le 14 sept 2004  
Envoyé le 15 sept 2004





EXPERTS  
ENVIROCONSEIL  
INC.

**DEMANDE D'AUTORISATION DU MINISTRE**

**CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE**  
**ILES-DE-LA-MADELEINE**

**MINES SELEINE**

**EXPERTS ENVIROCONSEIL INC.**  
**2320, rue De Celles**  
**Québec (Québec) G2C 1X8**

**Dossier n° : E-20527A**  
**Rapport n° : 1**

**Juillet 2004**

**DEMANDE D'AUTORISATION DU MINISTRE**

**CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE**  
**ILES-DE-LA-MADELEINE**

**MINES SELEINE**

**Préparé par :** Denis Bernier, ing., M.Env.  
Directeur  
**EXPERTS ENVIROCONSEIL INC.**



**Vérfié par :** Denis Isabel, ing., Ph.D.  
Président  
**EXPERTS ENVIROCONSEIL INC.**



## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. MANDAT ET NATURE DE LA DEMANDE .....	1
2. MISE EN SITUATION.....	3
3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
3.1. Demandeur et propriétaire .....	5
3.2. Fiche technique des lots de la propriété de Mines Seleine .....	6
3.3. Fiche technique des lots visés .....	6
4. DESCRIPTION DU SITE ET DE SES ENVIRONS .....	7
4.1. Localisation.....	7
4.2. Utilisation des terrains adjacents .....	9
4.3. Zonage.....	9
4.4. Normes de localisation.....	9
5. DÉTAILS DE CONCEPTION .....	11
5.1. Le puits # 1.....	11
6. CONCLUSION.....	12

### Liste des figures

Figure 1 : Plan de localisation.....	2
Figure 2 : Localisation proposée du puits # 1 relocalisé.....	4
Figure 3 : Schéma du puits proposé (extrait du règlement sur le captage des eaux souterraines) ..	8

ANNEXE A : RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ  
CANADIENNE DE SEL LIMITÉE – DIVISION MINES SELEINE



## 1. MANDAT ET NATURE DE LA DEMANDE

La compagnie *La société canadienne de sel limitée – Mines Seleine* (Mines Seleine) a mandaté la firme EXPERTS ENVIROCONSEIL INC. (EEI) dans le but de préparer la documentation technique devant accompagner une demande d'autorisation de captage à être présentée auprès du ministère de l'Environnement du Québec (MENV), en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le mandat confié à EEI consiste également à appuyer techniquement Mines Seleine lors des négociations avec le MENV en vue d'obtenir ladite autorisation. La résolution du conseil d'administration de la compagnie Mines Seleine autorisant monsieur Mark Joncas de Mines Seleine à signer les documents relatifs à la demande du certificat d'autorisation pour le projet d'amélioration du système d'eau potable daté du 1<sup>er</sup> mars 2004.

La présente demande d'autorisation porte sur une relocalisation d'un puits de captage sans augmentation du débit déjà autorisé.

Légende:

Références:

Photo cartothèque Québécoise  
Grande-Entrée (11 n 12-200-0102)

Note:

Préparé pour:



Préparé par:



EXPERTS  
ENVIROCONSEIL  
INC.  
2320, rue De Celles, Québec (Québec) G2C 1X8  
Tél.:(418) 843-3838 Téléc.:(418) 843-3737

Titre du projet

Demande d'autorisation  
du ministre pour  
la relocation du puits # 1

Titre du dessin:

Carte de  
localisation

Dessiné:

D.B.

Échelle:

Aucune

Date:

Juillet 2004

Projet no:

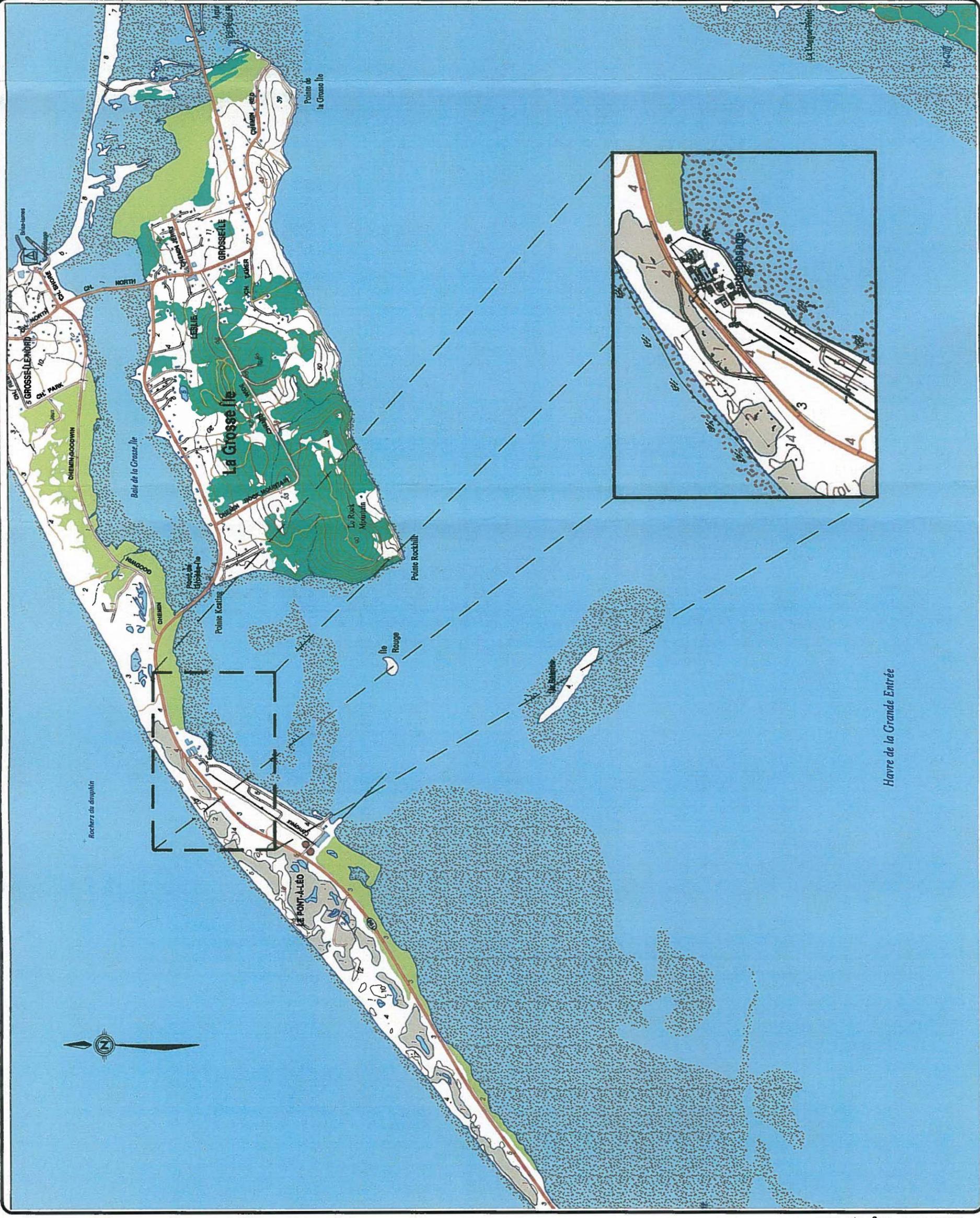
E-20527A

Vérifié:

V.H.

Figure no:

1



## 2. MISE EN SITUATION

La compagnie Mines Seleine exploite une mine de sel dans la municipalité des Îles-de-la-Madeleine depuis 1981. Afin d'optimiser la gestion de la ressource eau certains travaux doivent être entrepris.

Le ministère des Richesses naturelles a autorisé (avant la création du ministère de l'Environnement) l'exploitation d'un réseau de six puits. Chaque puits peut pomper un maximum de deux gallons impériaux par minute (soit 9,1 litres/minute). Cette valeur a été fixée afin de protéger la ressource en eau de la région.

Le puits # 1 doit être déplacé suite à un événement de contamination par des coliformes en 2002.



COLFES

ROUTE TEMPORAIRE (HORS D'USAGE)

P-02

P-03

P-04

rayon de 75 m

P-01

P-05

P-06

CHEVALEM. # 2

PUITS # 2

STATION ELECTRIQUE 99 Kv

PARC A CARBURANT

CHEVALEM. # 1

PUITS # 1

BACS DE RECUPERATION

ROUTE DE CHANTIER

AIRE D'ENTREPOTAGE DE SEL

LACUNE

- Légende:
- Réseau d'eau surface général
  - Réseau d'air comprimé
  - Réseau d'égout et eau usée
  - Réseau d'eau usée sous-terre
  - Réseau d'effluent déshuileur
  - Réseau d'eau usée provenant du garage et du parc carburant
  - Clôture
  - Puits d'eau

Référence:  
Fourni par les Mines Séléine  
-Amélioration du traitement des eaux  
d'égout (état actuel)

Préparé pour:



Préparé par:



2320, rue De Celles, Québec (Québec) G2C 1X8  
Tél.: (418) 843-3838 Téléc.: (418) 843-3737

Titre du projet

Demande d'autorisation  
du ministre pour  
la relocalisation du puits # 1

Titre du dessin:

Site proposé pour la  
relocalisation  
du puits # 1

Dessin: D.B.	Échelle: 1 : 1 500	Projet no: E-20527A
Vérifié: V.H.	Date: Juillet 2004	Figure no: 2

**ANNEXE A**

**RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ CANADIENNE DE  
SEL LIMITÉE – DIVISION MINES SELEINE**



3. **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Les coordonnées du demandeur et propriétaire et la fiche technique des lots visées sont décrites ci-après.

3.1. **Demandeur et propriétaire**

Demandeur

La Société canadienne de sel limitée, Division Mines Seleine  
50, route 199  
Grosse-Ile (Québec) G4T 6A6  
Téléphone : (418) 985-2931  
No de matricule : 1144-439-917  
Personne responsable : M. Mark Joncas

Propriétaire

Rohm and Itaas Company  
100, Independance Mall West  
Philadelphia, PA  
19106-2399 USA  
Téléphone: (215) 592-3000  
Télécopieur: (215) 592-3377



3.2. **Fiche technique des lots de la propriété de Mines Seleine**

**Lots :** PC-8, 1-1, 1-2, 1-2-bloc 1, 1-3-bloc-1, 6-1-bloc-6,  
7-1-bloc 7, 10-1-bloc 10, 10-2-bloc-10, bloc 1, bloc 6,  
bloc 8, bloc 12, bloc-13, bloc 14, bloc 15, bloc 16,  
bloc17, bloc 18, bloc 19, etc.

**Cadastre :** Canton de la paroisse de Grosse-Ile  
**Municipalité :** Îles-de-la-Madeleine  
**MRC :** Îles-de-la-Madeleine  
**Superficie de la propriété :** 327.240 AC.

3.3. **Fiche technique des lots visés**

**Lots :** Bloc 15  
**Cadastre :** Canton de la paroisse de Grosse-Ile  
**Municipalité :** Îles-de-la-Madeleine  
**MRC :** Îles-de-la-Madeleine

#### 4. **DESCRIPTION DU SITE ET DE SES ENVIRONS**

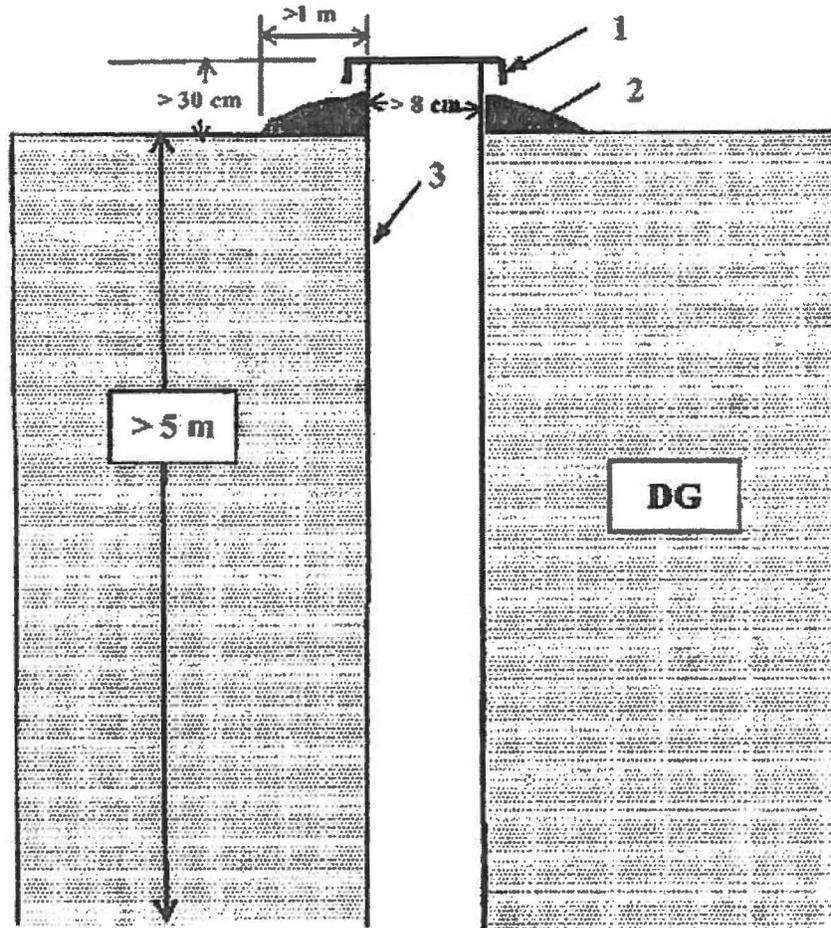
##### 4.1. **Localisation**

La localisation du site est présentée à la figure 1. Les détails de localisation sont fournis à la figure 2.

Tel que précédemment mentionné, le site se trouve à la municipalité des ILES-DE-LA-MADELEINE, plus précisément sur la dune près de l'île appelée Grosse-Ile. Le puits proposé sera installé sur un lot propriété de Mines Seleine.

Le territoire environnant immédiat se compose de dunes de sable pour la majorité. La propriété de Mines Seleine est traversée par la route principale (199).

Figure 3 : Schéma du puits proposé (extrait du Règlement sur le captage des eaux souterraines)



- 1 - Couvercle étanche.
- 2 - Monticule constitué d'un matériau imperméable.
- 3 - Section tubée d'une longueur minimale de 5 mètres [acier (ASTM A-53), acier inoxydable (ASTM A-409), plastique (ASTM F-480)].

#### 4.2. **Utilisation des terrains adjacents**

Au nord, au sud et à l'ouest : aucune autre activité n'est observée.

À l'est : un kiosque d'informations touristique ouvert l'été.

#### 4.3. **Zonage**

##### **Agricole**

Le site visé est localisé en zone NON AGRICOLE.

##### **Municipal**

La réglementation municipale permet l'utilisation du site telle qu'en fait foi le document d'attestation de la municipalité des Iles-de-la-Madeleine (annexe C). Le zonage du site, tel que défini par la municipalité et indiqué dans le schéma d'aménagement de la MRC des Iles-de-la-Madeleine, correspond à une zone d'activités industrielles (IA1).

Le zonage du secteur environnant correspond à villégiature (VA1) pour la zone ouest et industrielle (IA1) pour la portion est.

#### 4.4. **Normes de localisation**

##### **Zonage**

La zone visée pour la relocalisation du puits # 1 se retrouve sur le site de Mines Seleine et le zonage permet ce type d'activité.

### **Distances minimales**

Aucune distance minimale n'est imposée selon la réglementation en vigueur. De plus la localisation proposée surpasse les distances inter-puits déjà autorisées pour les puits existants. La localisation du puits # 1 se situe à une distance supérieure à 75 m des autres puits présents sur le site. Tous les puits ont des distances inter-puits d'au moins 60 m. Cette distance a été déterminée et fixée suite à des études exhaustives par le ministère des Richesses naturelles afin de protéger la nappe d'eau souterraine retrouvée dans la dune. De plus à cette distance nous pouvons confirmer que le rabattement de chaque puits influence peu le puits voisin (environ 1 cm à 75 m).

### **Milieu hydrique**

La localisation du puits # 1 se situe à une distance supérieure à 75 m de tout ruisseau, rivière, lac, marécage ou batture.

### **État environnemental des sols**

Le site proposé pour l'installation du puits # 1 ne présente pas d'évidence de contamination.

## 5. DÉTAILS DE CONCEPTION

### 5.1. Le puits # 1

Le débit maximal de pompage sera d'environ 9 l/min. Le débit d'opération moyen prévu est de 3 500 litres par jour soit 2,5 l/min. Le volume d'eau prélevé par le puits # 1 mensuellement sera d'environ 110 000 litres.

Le puits sera construit de façon à respecter le *Règlement sur le captage des eaux souterraines*.

Chaque puits possède une capacité de pompage inférieure à 75 m<sup>3</sup> et alimente moins de 20 personnes par jour.

L'eau pompée est traitée par Mines Seleine et sert à ses besoins uniquement.

6. **CONCLUSION**

La relocalisation du puits # 1 n'entraînera pas de modification notable à l'hydrogéologie locale et permettra à Mines Seleine de prélever le volume d'eau nécessaire à ses opérations.

**EXPERTS ENVIROCONSEIL INC.**

